



Achat groupé, fonds avancés par l'entreprise

Par **charlouse**, le **25/03/2008** à **16:43**

Bonjour,
faisant partie d'une petite structure ne possédant pas de CE, nous avons eu l'idée de mettre en place un principe d'achat groupé (de tickets cinéma entre autres). la direction nous a proposé d'avancer les fonds pour ensuite les revendre à l'unité à chacun des employés en participant éventuellement à auteur de 10% du prix. La question qui se pose est: en a-t-elle le droit ? Que faut-il produire à chacun des acheteurs (facture, reçu de règlement) ?

Merci